LE MAGAZINE QUI DONNE DU SENS À L'ÉCONOMIE

L'Expansion

N° 792 - MARS 2014 - 5,50 €

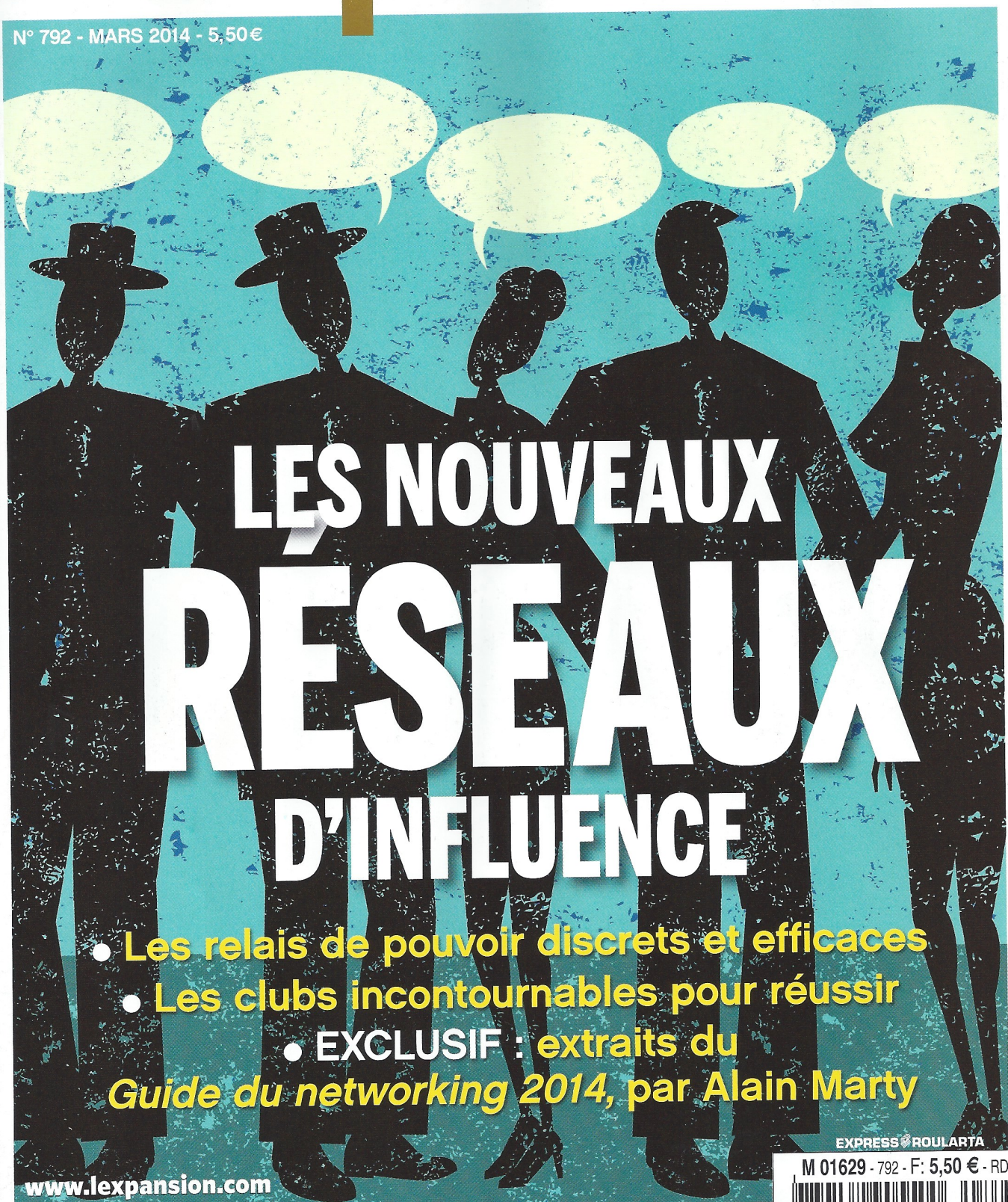

LES NOUVEAUX RÉSEAUX D'INFLUENCE

- Les relais de pouvoir discrets et efficaces
- Les clubs incontournables pour réussir
- EXCLUSIF : extraits du *Guide du networking 2014*, par Alain Marty

www.lexpansion.com

EXPRESS ROULARTA

M 01629 - 792 - F: 5,50 € - RD

LUXEMBOURG 5,50 €, BELGIQUE 5,50 €, ALLEMAGNE 6,70 €, ITALIE 5,60 €, GRÈCE 5,60 €, PORTUGAL 5,60 €, SUISSE 9 FS, MAROC 56 MAD, TUNISIE 6,10 TND, DOM 6,10 €, CANADA 8,50 $ CAN, TOM 1200 CFP

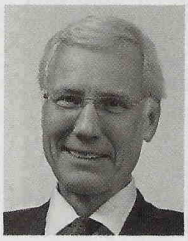

GASPAR MAIA

EJAN MACKAAY
Professeur émérite à l'université de Montréal

DROIT

Juristes et économistes, unissez-vous !

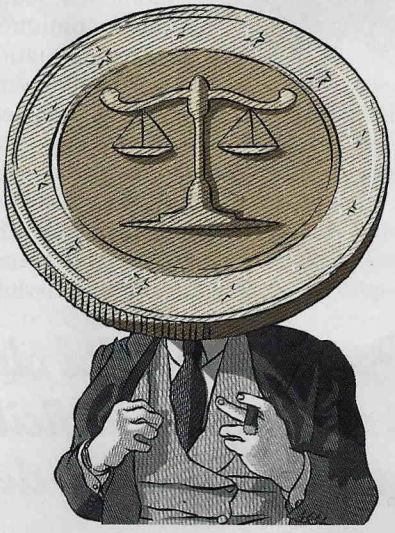

LE DROIT ET L'ÉCONOMIE passent pour les deux branches les plus austères des sciences sociales. Or ces deux disciplines mises ensemble ouvrent des perspectives passionnantes et surprenantes. Le prix Vogel 2013 en droit économique a d'ailleurs été accordé à un ouvrage portant sur l'analyse économique du droit. Ce concept se propose d'emprunter des concepts économiques pour mieux comprendre le droit. Les citoyens en tant qu'acteurs rationnels modifient leurs comportements de manière à tirer l'avantage maximal que les règles juridiques admettent ou à minimiser les pertes qu'elles imposent. Ces réactions sont prévisibles économiquement et on peut déterminer dans quelle mesure les règles contribuent au bien-être collectif. L'analyse économique du droit renseigne ainsi sur les effets sociaux des règles juridiques.

L'examen systématique des règles du droit privé conduit à deux découvertes percutantes. D'abord, la plupart des règles classiques paraissent formulées comme si, en les énonçant, on avait visé une contribution optimale au bien-être collectif. Deuxièmement, les règles qui sont efficaces en ce sens paraissent aussi, le plus souvent, conformes à notre sens de justice. Ces deux découvertes justifieraient à elles seules que les juristes prennent

JÉRÔME CHATIN/L'EXPANSION

THOMAS CHALUMEAU
Economiste, maître de conférences à Sciences Po

ÉCOFICTION

Et si Jacques Rueff revenait...

NOUS SOMMES EN 1960. La IVe République agonisante vient de s'effondrer deux ans auparavant. Le général de Gaulle est de retour et s'astreint à consolider les fondements de la Ve République. La situation économique de l'époque a quelques points communs avec la nôtre : les comptes publics sont dégradés, le pays n'est plus compétitif, trop longtemps abrité derrière un empire colonial dépassé et des droits de douane faussement protecteurs. La France a signé en 1957 le traité de Rome créant le marché commun : il y a urgence à redonner à nos entreprises le goût d'investir et de partir à la conquête des marchés. Un homme va jouer un rôle décisif : Jacques Rueff (1896-1978), principal conseiller économique du général, polytechnicien, libéral, éminent économiste, jouit en 1960 d'une grande aura. N'avait-il pas identifié dès 1929 puis après 1945 les racines des déséquilibres du système

connaissance de l'analyse économique du droit dès leur formation.

Parfois, la justice et l'efficacité s'opposent. On peut bien vouloir venir en aide aux plus démunis en augmentant le smic. Mais l'effet prévisible est de diminuer les emplois pour les groupes les plus vulnérables et de pousser ceux-ci vers le chômage de longue durée, l'assistance sociale ou le marché noir. Est-ce qu'on accepte bien cette conséquence ? L'analyse économique du droit nous rappelle cette question inconfortable. Pour l'homme ou la femme de droit chargé(e) du service juridique d'une multinationale, il faut des moyens pour saisir rapidement des problèmes qui se posent dans des systèmes bien différents de son système national. Pensez au juriste de Google aux prises avec des caricatures islamiques, aux caméras qui prennent des images de rue enfreignant le droit à la vie privée dans certains pays, à la numérisation de documents à rendre accessibles à tous mais que certains estiment en contrefaçon au regard du droit d'auteur, et j'en passe... L'analyse économique du droit fournit ici un langage fonctionnel pour capter l'essence du problème, dont un expert local vous explique les tenants et aboutissants. De même, lorsque ce juriste doit faire des montages contractuels complexes avec des partenaires étrangers, il importe d'arriver à des solutions gagnant-gagnant. Et certes, de protéger son client, mais surtout de bien saisir les intérêts des autres parties, de manière à cibler l'espace d'entente. L'analyse économique du droit aiguise l'intuition du juriste pour capter les intérêts en jeu dans un rapport complexe.

*** *Lorsqu'un juriste doit faire des montages contractuels complexes avec des partenaires étrangers, il importe d'arriver à des solutions gagnant-gagnant.***

La maîtrise de l'analyse économique du droit est donc un atout puissant pour les juristes qui se destinent à une pratique internationale. ⊙

ILLUSTRATIONS : ANTOINE MOREAU-DUSAULT

monétaire international ? L'économie ne pardonne pas les erreurs du dogmatisme politique : pour moderniser le pays, il faut oser dépasser les conservatismes et les rentes, ouvrir les secteurs protégés, promouvoir la concurrence et accepter d'abaisser les tarifs douaniers et se libérer du confort fallacieux de l'inflation. Dans le cadre du fameux « rapport Armand-Rueff » de 1960, rédigé avec Louis Armand, il identifiera les obstacles à l'expansion économique, inspirera la création du nouveau franc (fort) en 1960, la stabilisation Pinay et les efforts de modernisation de l'industrie. Ce rapport fera école, de Jacques Attali à Louis Gallois. La France retombe en effet régulièrement dans ses faiblesses éternelles : sitôt les vents modernisateurs passés, elle s'installe dans une forme de torpeur et de défiance face à la mondialisation.

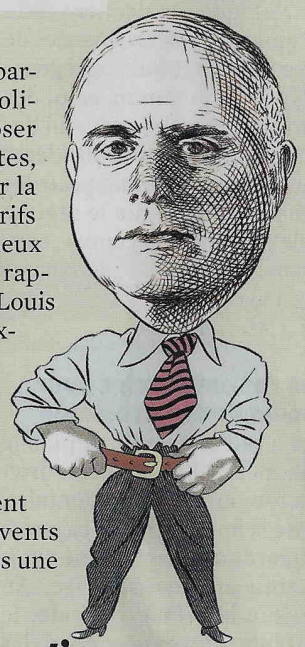

*** *Il nous suggérerait d'en finir avec le dérapage des comptes publics, la frilosité face aux rentes, l'éducation paupérisée.***

L'intérêt général ne peut se réduire à la défense des intérêts individuels ou corporatistes, nous rappelle Jacques Rueff. Nul doute que, s'il était aujourd'hui de retour parmi nous, il nous suggérerait de nous attaquer au dérapage de nos comptes publics (« C'est par les déficits que les hommes perdent leur liberté », disait-il), à notre frilosité face aux rentes, à notre éducation paupérisée et éloignée de l'entreprise, dans une société française trop souvent encline à se refermer sur elle-même, gâchant ses atouts au lieu de leur donner une chance.

Certains ont pu caricaturer son propos : le plan de redressement des comptes fut sévère, mais il les assainit pendant vingt ans ; la concurrence n'est pas à l'évidence le seul facteur de réduction des inégalités. Quant à la politique du franc fort hier, de l'euro fort aujourd'hui, elle ne signifie pas que l'Europe doive abandonner toute politique de change dans un contexte de dumping monétaire généralisé, lui qui fut le premier à dénoncer l'abandon de la convertibilité du dollar, en 1968.

Jacques Rueff, homme de droite, nous dit quelque chose de précieux sur la réconciliation de la gauche avec le risque et l'ouverture : la protection et le repli sur soi, lorsqu'ils deviennent excessifs, se retournent contre les plus faibles quand ils contribuent à nourrir les rentes contre la mobilité, le secteur protégé contre le secteur exposé, les acquis contre l'entrepreneuriat. « Soyez libéraux, soyez socialistes, mais ne soyez pas menteurs », implorait Jacques Rueff. Une leçon qui garde toute sa portée cinquante-quatre ans plus tard. ⊙